

## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 novembre 2019.

↳ **Règlement d'emprunt 19-286 : Décrétant une dépense de 135 000 \$ et un emprunt de 135 000 \$ pour le remplacement du refroidisseur de saumure au Centre Joachim-Tremblay.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

**Donné à Macamic, le 16 juillet 2019**



**Joëlle Rancourt**

**Secrétaire-trésorière adjointe**